

BULLETIN MUNICIPAL N° 56

Août 2023



De nos jours, beaucoup de communes ont des difficultés pour entretenir leur patrimoine bâti et pourtant, richesse collective issue de l'histoire quotidienne des habitants, c'est ce qui, en partie, participe à l'attrait d'une commune et constitue l'âme d'un village.

Il a été un temps où les travaux de restauration des bâtiments communaux étaient bien subventionnés, ce qui a permis aux Municipalités précédentes de réaliser de gros travaux de rénovation avec les conseils d'un architecte des Bâtiments de France et grâce à des artisans expérimentés dans le bâti ancien.

La Municipalité actuelle continue d'entretenir ce patrimoine et d'y apporter des améliorations comme par exemple, récemment, l'allée d'accès à l'église, la modernisation de son éclairage et un nouveau portail au cimetière.

Après l'école, l'église et le cimetière, les prochains travaux sur les bâtiments communaux concerneront probablement la salle des fêtes.

Cordialement.

François BATTEMENT - Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Au conseil municipal

Vendredi 17 février 2023

Suite aux élections complémentaires du 5 février 2023, les délégations des conseillers municipaux sont remaniées.

Le Conseil Municipal projette le remplacement des lanternes actuelles de l'éclairage public par des lampes à led et l'extension du réseau à Perduville (enfant prenant le car).

Vendredi 7 avril 2023

Approbation des comptes 2022, résultat global cumulé : +421 582€

Vote des taux d'imposition 2023 sans changement par rapport à 2022

taxe foncier bâti 37.99%

taxe foncier non bâti 28.95%

taxe d'habitation 16.41% pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la résidence principale

cotisation foncière des entreprises 14.88%

Vote des subventions 2023

Resto du cœur de Saint Saëns 120€

Clic du Pays de Bray 55€ (Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées

Coopérative scolaire de Bosc-Mesnil 250€

Banque alimentaire de Rouen et sa région 200€

Association Caravelles de Bellencombres 200€

Comité des fêtes 460€

CCAS de Bosc-Mesnil 1000€

Fonds départemental d'aide aux jeunes : 0.23€ par habitant soit 74€ 52

Contribution au Syndicat du Collège de St Saëns : 5 248,80€ inscrits au budget 2023

Contribution au Sivos du Mont Arnoult : 24 888€ en fiscalisation (impôt des habitants) et 26 562,17€ inscrits au budget 2023

Le Conseil Municipal accepte la convention d'assistance technique pour la voirie proposée par le bureau d'études JL expertise voirie des Grandes Ventes dont le responsable est Joël Leroy, pour la somme de 700€ par an

Chemin de la Mare



Nouvelle clôture de l'école

Vote du budget 2023

section de fonctionnement en dépenses et recettes : 620 726,91€

section d'investissement en dépenses et recettes : 145 134,04€

Suite à la forte augmentation du tarif de l'électricité, le Conseil Municipal décide de changer les tarifs de location de la salle des fêtes, il n'y aura plus de tarif hiver et été mais un seul tarif et la consommation électrique sera facturée à 0,14€ le kWh.

1 journée 180€ (uniquement pour les habitants de Bosc-Mesnil)

2 journées 280€

chèque d'acompte de 150€ et chèque de caution de 400€

Vendredi 26 mai 2023

Un devis pour des jeux auprès de la salle des fêtes est présenté au Conseil Municipal. Le montant étant élevé, Monsieur le Maire propose de faire l'installation en plusieurs années. Le choix du jeu ou des jeux pour cette année ne faisant pas l'unanimité, le dossier est remis à plus tard.

La clôture de l'école très abîmée sera refaite pendant les vacances.

Les travaux Chemin de la Mare vont être réalisés, ceux de la Route du Chêne sont terminés.



Une culture inhabituelle en Seine-Maritime !



Route du Chêne

Etat civil

Naissances

le 6 avril 2023

Mathys FLEURY CORDIER, fils de Quentin Cordier et de Barbara Fleury
700 route du Centre



le 9 avril 2023

Julia SUARD, fille de Antoine Suard et de Lucie Thimonnier, 54 impasse de l'Ancienne Forge

Décès

le 9 août 2023

Madame Annie KRAUSKOPF, 183 route du Centre

et 2 anciennes habitantes de Bosc-Mesnil - Perduville :

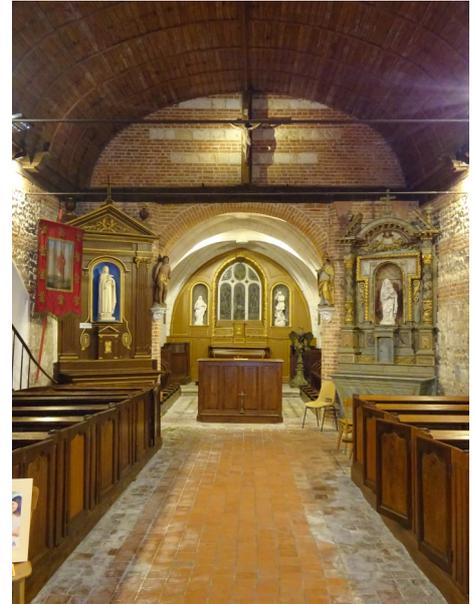
le 27 avril 2023 **Denise BROQUET MARDARGENT**

le 12 juillet 2023 **Marie-Rose BOUREL**

Réduction de la consommation électrique

Les ampoules halogènes de l'église ont été remplacées par des **ampoules led** et un éclairage extérieur, à led également, a été installé.

Le compteur de la salle des fêtes qui est en tarif jaune desservait la salle et l'école. Le tarif jaune ayant considérablement augmenté en début d'année, il a été décidé de faire installer un compteur à l'école et de faire baisser la puissance de celui de la salle. Les travaux sont en cours. Il y aura ainsi 2 compteurs, avec un **prix du kWh moins élevé**, identique à celui des particuliers.



En prévision

Création de **2 réserves incendie** au hameau de Perduville.

Réhabilitation de la **station d'épuration** par le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement), travaux retardés par une suspicion de marnière sur la parcelle.

Arrêté du Maire du 27 juillet 2023

Monsieur le Maire a pris un arrêté pour rappeler aux riverains des routes et chemins qu'il faut entretenir les arbres et haies qui bordent ces voies.

Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 2 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

La totalité de l'arrêté est à lire sur les panneaux d'affichage et sur le site de la commune www.boscmesnil.fr

La déchetterie de la Pointe du Nord (Maucomble) est ouverte :

lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi **de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**.

Elle est fermée mercredi et dimanche. La carte d'accès gratuite délivrée en mairie est obligatoire.

Les heures d'usage des **outils bruyants** en extérieur (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière etc) sont :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

Evitons les **pétarades intempestives** des véhicules à moteur, notamment le week-end, moment de repos pour la plupart.

En cas de nuisance sonore abusive, le Maire est habilité à dresser une **contravention**.

Les poubelles d'ordures ménagères sont à sortir le mercredi soir pour un ramassage le jeudi matin, sauf en cas de jour férié dans la semaine, où le ramassage se fait le vendredi. Les poubelles de la salle des fêtes sont réservées aux gens qui louent la salle.

Si vous êtes **nouvel habitant** de la commune, pensez à vous inscrire sur la liste électorale.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) accorde **une aide**, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont **un enfant entre en 6^e ou continue ses études après la 3^e**. D'un montant de **75€** elle est versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.

Le CCAS accorde **une aide** pour les enfants domiciliés à Bosc-Mesnil qui fréquentent **un accueil de loisirs** sur le territoire de la Communauté de Communes Bray-Eawy. D'un montant de **4€ par jour** dans la limite de 20 jours par an, elle est versée à la famille sur présentation de la facture et d'un RIB.

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Le brûlage des déchets à l'air libre
Une pratique polluante interdite

Qui doit respecter cette interdiction ?
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Haute-Normandie
www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

PREFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

Vie scolaire

Félicitations à tous les jeunes qui ont réussi leurs examens de fin d'année.

La rentrée pour les élèves est fixée au **lundi 4 septembre** :

Madame Sannier accueillera à Bosc-Mesnil 13 élèves de CM2 et 12 élèves de CM1.

A Mathonville, il y aura 11 CM1 et 14 CE2.

A Neufbosc, 12 CE1 et 12 CP.

A Bradiancourt, une classe de 11 GS (Grande Section) et 9 MS (Moyenne Section) et une classe de 8 MS et 12 PS (Petite Section).

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du Mont Arnoult a décidé l'application d'une **tarification sociale des repas à 3 tranches** selon le quotient familial à partir du 01 septembre 2023 :

- QF de 0 à 599 : repas à 0,85€
- QF de 600 à 999 : repas à 1,00€
- QF de plus de 1000 : repas à 3,70€

Une subvention de 3€ est accordée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€ ou moins.

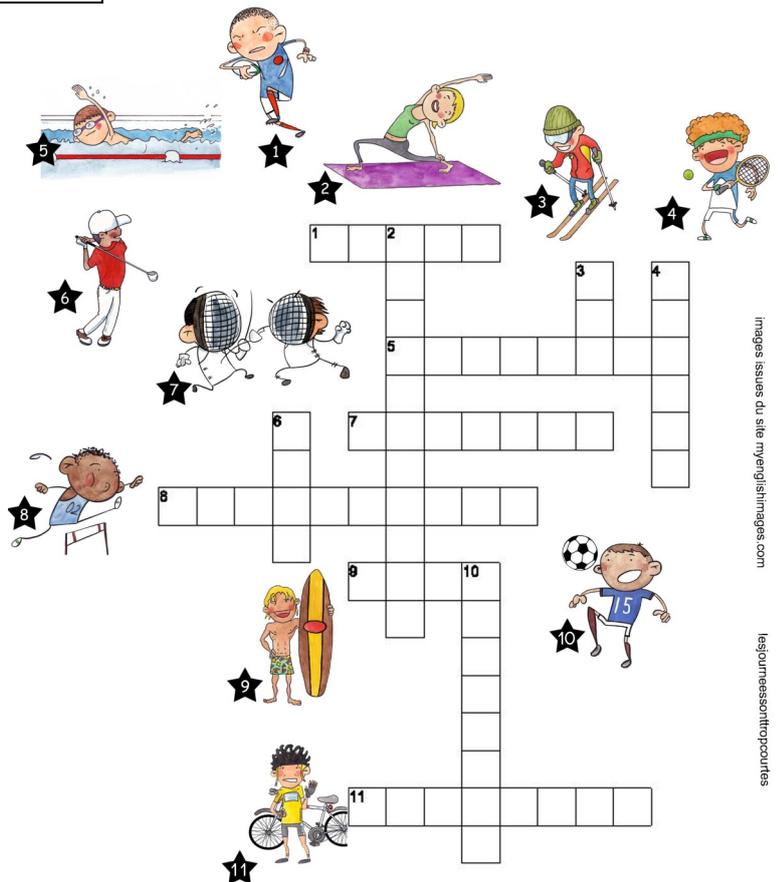
Le prix du repas des adultes est fixé à 4,40€.

Les horaires de transport du Sivos pour les classes maternelles et élémentaires restent les mêmes que l'an dernier :

Matin	Après-midi
7h56 Bradiancourt Ecole	15h55 Mathonville Ecole
8h00 Neufbosc Rougemont	16h10 Neufbosc Ecole
8h03 Bosc Mesnil Ecole	16h16 Neufbosc Rougemont
8h05 Bosc Mesnil chapelle Perduville	16h20 Bosc Mesnil Ecole
8h10 Bradiancourt Ecole	16h30 Bradiancourt Ecole
8h13 Neufbosc Ecole	16h38 Bosc Mesnil chapelle Perduville
8h20 Mathonville Ecole	16h41 Bosc Mesnil Ecole
8h30 Neufbosc Ecole	16h45 Neufbosc Rougemont
8h33 Neufbosc Rougemont	16h46 Neufbosc Ecole
8h40 Bosc Mesnil Ecole	16h52 Mathonville Ecole
8h50 Bradiancourt Ecole	

Les horaires de transport pour le Collège et le Lycée sont affichés à la mairie.

Les sports



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.service-public.fr)

3

La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Perduville : un peu d'Histoire

On peut dire que le site de Perduville était habité dès l'époque gallo-romaine, « Perdita-Villa » en latin villa veut dire « ferme ».

L'Abbé Tougard, dans sa « Géographie de Seine-Inférieure » en 1875 pense que « Perdu » est sans doute tiré d'un nom propre « Perdulphi-Villa ».

Vers 1780, il y a été retrouvé à 50 cm de profondeur, un vase contenant un grand nombre de pièces de monnaie romaine en argent, dont plusieurs ont été confiées au musée de Neufchâtel-en-Bray.

La chapelle Notre Dame était une église de paroisse avant que la commune de Perduville ne soit réunie à celle de Bosc-Mesnil par ordonnance royale (Louis XVIII) du 4 octobre 1823 (comme le précise un courrier du 09/04/1830 de Monsieur Milet, « maire de Boscmesnil et Perduville réunies »).

L'édifice date du 11^e siècle comme en témoignent les petites baies étroites du mur sud du chœur.



Saint Hildevert



Grâce aux notes du chanoine de Mathan, doyen de Saint-Saëns, nous savons que sur les 2 cloches qui existaient avant la Révolution de 1789, une avait été prélevée par réquisition. La cloche qui restait portait l'inscription : « L'an 1643, [je] fus faite du temps de Pierre VARIN, prêtre, curé de Perduville et François DIEL écuyer du roi [seigneur de Perduville] et demoiselle Claude LEVASSEUR femme du dit sieur Diel. »

Elle fut refondue après la fin de la guerre de 1939-1945 par les Etablissements Biard de Ste Austreberthe.

Et la nouvelle cloche fut remise dans le clocher en 1954. Elle porte l'inscription suivante : « J'ai été fondue en l'an de grâce 1954, S.S. Pie XII étant pape, son Excellence Joseph-Marie Martin archevêque de Rouen, Messire Leroy curé desservant, Monsieur Marcel Lemonnier maire de Bosc-Mesnil.

Bénite le 9 mai 1954 par Messire Bernardin de Mathan doyen de Saint-Saëns et nommée Suzanne-Georgette par Monsieur Georges Lemaître et Dame Lemonnier née Suzanne Delbos ». d'après Claude Fournier « Saint-Saëns » tome 5

Cette chapelle-église a été restaurée de nombreuses fois, notamment après la guerre de 1939-1945 où l'armée allemande l'avait occupée. Selon les dires d'un ancien qui avait vécu cette époque, la DCA allemande (défense contre les avions) tirait depuis le clocher.

D'importants travaux de sauvegarde furent réalisés en 1997-98 : toiture, poteaux intérieurs puis en 2006 : réfection extérieure des murs et changement des fenêtres, grâce à des subventions du département, de la « Sauvegarde de l'Art Français » et des fonds européens.

Sans ces travaux, à l'heure actuelle, elle serait probablement effondrée.

Elle abrite plusieurs statues anciennes dont celle de saint Hildevert imploré autrefois pour guérir les maladies infantiles et prié chaque année au cours d'une messe à la fin mai pour sa fête le 27.

Comité des fêtes



Le Comité des Fêtes avec sa présidente Madame Myriam Queval a organisé une randonnée le jeudi 18 mai depuis la chapelle d'Augeville à Bosc-le-Hard pour se rendre au Centre Abbé Pierre-Emmaüs à Esteville.



Foire à tout du 14 juillet avec en attraction la structure gonflable prêtée par la Communauté de Communes.



Prochaines manifestations

Samedi 7 octobre : Soirée dansante
Mardi 31 octobre : Halloween

Samedi 16 décembre : Spectacle de Noël

La mairie est ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nathalie Torchy, Céline Grandière,
Nicole Leroy, Myriam Queval

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
mail : boscmesnil@orange.fr